

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 16 QUORUM CARTE GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME. EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVEL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT ABSENTS : FREDERIQUE DUC CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENCES : 1
DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Raymond COMBAZ

Délibération n°25-32

Objet : GEMAPI – Commande publique : travaux de gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend, année 2024

Considérant la délibération n°25-31 portant sur l'avenant n°2 – version 2 à la convention multipartenaire portant sur la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort

Dans le cadre de la gestion de l'espace de régulation du torrent du Bersend à la confluence du Doron, il convient de réaliser à très court terme le curage de la plage de dépôt afin de préparer l'apports des prochaines laves torrentielles et éviter l'engravement régressif préjudiciable au dalot.

Ces travaux sont mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA, dans le cadre d'une démarche partenariale de gestion collective de cet espace de régulation, cadrée par une convention avec l'Etat, le Département de la Savoie, EDF et la commune de Beaufort.

Le marché relatif à la réalisation de ces travaux sera dévolu en procédure adaptée.

Le montant des travaux a été estimé dans le cadre de la définition du programme de travaux.

La commission achat examinera le dossier.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec le prestataire le mieux-disant.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors du prochain comité syndical.

>>>>>>><<<<<<<<<

Après avoir délibéré à 15 voix pour et 1 abstention (M. Christian FRISON ROCHE), le Comité Syndical décide :

- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché « travaux de gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend 2025 » avec l'entreprise la mieux-disante dans la limite des montants définis dans l'avenant 2 de la délibération 25-31 du 24/06/2025 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,



Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250624-25-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

